



Nantes le, 14 septembre 2023

Les élus de la commission Solidarité du COS et l'ensemble des organisations syndicales.

Madame l'élue au personnel, Mesdames et Messieurs les élus,

Depuis plusieurs mandats, nous constatons, en commission de solidarité du COS et au sein de nos permanences syndicales, un nombre grandissant de dossiers d'agents ayant eu des erreurs ou des retenues drastiques sur leurs salaires. Cela impacte l'équilibre de leur budget et a pour conséquence de les positionner en urgence sociale.

Ces nombreux dysfonctionnements sont les conséquences d'une situation problématique au sein du services des Ressources Humaines. Nous sommes conscients que ce Département connaît depuis ces dernières années des difficultés en matière d'organisation et de fonctionnement.

Le changement du logiciel paye et gestion RH (Astre) a participé à complexifier la gestion des salaires.

En effet, ces agents se voient souvent prélever sur salaire sans information préalable, ni négociation possible, ni proposition d'un échéancier concerté et ne peuvent pas régler leurs dépenses mensualisées se retrouvant avec des agios.

La solution de secours pour ces agents est de demander au COS une aide alimentaire d'urgence et de constituer un dossier via le service social du personnel pour être aidés par la commission solidarité du COS.

Les élus de la commission Solidarité du COS considèrent que ces situations ne devraient pas exister. La collectivité doit être exemplaire en matière de responsabilité sociale et respecter le Code du Travail pour le prélèvement des sommes trop-perçues ou pour les saisies sur salaires. (création d'un titre de recette, communication avec l'agent d'un avis des sommes à payer, mise en place d'un échéancier concerté et respect de la portion saisissable).

Les élus de la Commission Solidarité du COS et l'intersyndicale rassemblés sur ce sujet, espèrent que vous saurez prendre, Madame l'élue au personnel, Mesdames et Messieurs les élus, la mesure de cette situation et prendre des décisions salariales socialement responsables pour les agents de nos collectivités.